

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1er SEPTEMBRE 2011

○ PERSONNES PRESENTES :

Pierre GAL

Jean-Pierre BAILLARD, René BRAND, Laura VIRET, Jean-Paul COUTY, Joëlle BLANC, Gilles TROTTET
Jean-François DUSONCHET, Véronique VERELST, Cédric PIAZZA, Jean-Louis GAL.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLARD

○ ORDRE DU JOUR :

-DELIBERATIONS :

- DENOMINATION DES RUES DE LA COMMUNE
- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU MONT SALEVE
- COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2012
- GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES 2011/2012
- Délibération ajoutée à l'ordre du jour: ACQUISITION /PARTICIPATION A L'ACHAT D'UN RADAR PEDAGOGIQUE

-AFFAIRES DIVERSES

DELIBERATIONS :

- DENOMINATION DES RUES DE LA COMMUNE

La dénomination des rues de la commune ,effective depuis l'an dernier , doit maintenant être validée par les élus et transmise aux différents services de l'Etat tels que le cadastre , les services de secours , etc.

Jean-Pierre BAILLARD présente le plan qui a été réalisé par la société Giraud et qui arrive en phase de validation. Gilles TROTTET évoque le cas d'un chalet qui n'a pas été pris en compte dans la numérotation des habitations. Un numéro a été commandé pour cette habitation ; il est calculé en tenant compte d'un accès par le chemin de chez Gapaz .Le fait que cette maison soit en vente , et peut être destinée à une résidence principale, pose la question du déneigement et de la dénomination de son accès. Il est décidé d'appeler ce chemin « chemin de chez Francelet »La modification sera apportée au plan. L'ensemble des dénominations de rues est approuvé.

VOTE 11 VOIX POUR

- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU MONT SALEVE

Le Maire explique la nécessité d'être représentée à l'AFP pour chaque commune propriétaire sur le Salève. Sur les 8 communes concernées , un titulaire et un suppléant doivent être désignés .La constitution de l'AFP ayant été approuvée à 76% en juin, une assemblée générale sera organisée à l'automne afin de lister les premiers travaux .Les propriétaires Suisse et Français ainsi que les collectivités seront représentées dans le bureau de l'Association par des personnes élues, notamment 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes.

Le Maire propose que Jean-Pierre BAILLARD ,qui a participé aux réunions de préparation de l'AFP , soit désigné titulaire et que le suppléant soit le Maire lui même. Le Maire explique que dans ce cadre la commune doit rester vigilante pour la préservation et l'entretien du chalet du Mont. Il appartient à un cinquantaine d'ayant droits , ce qui ne facilite pas la prise en charge de son entretien. Le fait que la commune ne soit pas propriétaire empêche qu'elle décide de travaux qui seraient payables à 50% par les propriétaires. Pour avancer sur le sujet il serait souhaitable que la commune se porte acquéreur du chalet. Les élus approuvent cette éventualité.

VOTE 11 VOIX POUR

- COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2012

L'ONF propose 2 coupes de bois l'an prochain dans la forêt communale. L'une représente 200m³ de bois pour une valeur de 8000€, l'autre 100m³ pour une valeur de 4000€.

VOTE 11 VOIX POUR

– GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES 2011/2012

Au cours de précédentes séances, la question avait été évoquée. Il avait été décidé de ne pas confier la lutte contre les Rénouées du Japon à une entreprise, le travail pouvant être confié à notre employé pour un coût inférieur et une efficacité équivalente. Il s'agit de faucher les plantes envahissantes, de les traiter puis recouvrir les surfaces de bâches et d'y planter des noisetiers pour étouffer complètement les rénouées. Il apparaît que si la commune est Maître d'ouvrage, elle peut néanmoins obtenir des subventions à hauteur de 40% de la valeur ht des travaux. Ceux-ci sont estimés à 1692 € ht en 2011 et 7200€ ht en 2012. La demande de subvention est proposée par le Maire.

VOTE 11 VOIX POUR

– ACQUISITION /PARTICIPATION A L'ACHAT D'UN RADAR PEDAGOGIQUE

Un radar pédagogique a été acquis pour les communes de Villy, Vovray et le Sappey. Il est acheté par Vovray en Bornes, les 2 autres communes devant participer à cet achat à hauteur d'un tiers chacune. Le prix global avec le support, les batteries et accessoires s'élève à 4830,79€ ht soit 1604,26€ par commune.

VOTE 11 VOIX POUR

-AFFAIRES DIVERSES

PROTECTION DES ZONES HUMIDES: Depuis plusieurs mois, la commune d'Arbusigny a organisé une concertation avec 12 communes du plateau des Bornes afin d'étudier les possibilités de protection des zones humides de nos territoires. Le Conseil Général soutient cette démarche. René BRAND, qui a participé aux réunions, en explique les objectifs. Les zones humides, qui servent de filtres en cas d'orage et de réserves pour les cours d'eau sont surtout déterminants dans la préservation des espèces patrimoniales présentes. Un projet de Charte est en cours afin d'aider chaque commune dans la gestion de ces zones. Les élus soutiennent cette démarche.

PERMIS DE CONSTRUIRE: Oliver CHENEAU dépose un permis pour une rénovation, Patricia VUATTOUX une déclaration préalable de travaux et Alain SAUTIER une autorisation pour création d'une piscine.

ECLAIRAGE PUBLIC: la première tranche de remplacement des éclairages pour mise aux normes a été réalisée à Clarnant. A Grange Gal, les éclairages défectueux ont été réparés aux frais du fabricant.

ECOLE: l'effectif prévu pour la rentrée est de 15 enfants.

GESTION DES SALLES POLYVALENTES: le Maire explique qu'une réunion s'est tenue à Villy en juin pour harmoniser les pratiques dans la location des salles entre les communes de Menthonnex, Villy, Vovray et le Sappey. La possibilité de créer un local commun à l'extérieur des villages a été évoquée.

ADMR: le 15 septembre, à la demande de Villy, une réunion est prévue afin d'organiser un événement type Téléthon, mais au profit de l'ADMR, qui agit dans nos villages.

LE SALEVE EN FETE: le départ est organisé cette année à 8h30 pour 3 heures de marche jusqu'à l'Observatoire.

ENTRETIEN MASSIFS: Jean-Louis GAL demande si l'employé municipal peut être affecté au nettoyage du bassin et du panneau d'affichage chez Fauraz. Le Maire approuve.